



NERONDE.COM

Numéro 89

Bulletin Municipal trimestriel

4ème trimestre
2018



HORAIRES D'OUVERTURE

lundi-mardi-mercredi-vendredi : 8h-13h 17h-19h

jeudi-samedi : 8h-13h

Au panier de Caty

2 Grand'rue 42510 Néronde

Epicerie – Produits régionaux - dépôt de pain – Point poste – livraison

« La fraîcheur et la bonne humeur proches de chez vous »

Tél : 04 69 33 16 09

Mail : Magasin@aupanierdecaty.fr

www.aupanierdecaty.fr

Nous avons la chance et le plaisir d'accueillir CATY PITREY résidant à Bussières, qui a repris et réaménagé le magasin laissé pour raison de santé par Monsieur RABATEL. Je souhaite que les habitants et les associations fassent vivre ce commerce, lien social ô combien important, particulièrement dans les communes rurales où malheureusement il tend à disparaître.

Le Maire,
Gérard MONCELON

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 1^{er} octobre 2018

Présents : G. Moncelon, J. Botheron, X. Reynard, P. Morel, G. Planche, M. Bussery, R. Tissot, G. Nicolas, J.P. Bernard, J. Padet

Absent : E. Zgainski

Secrétaire de séance : X. Reynard

Date de la convocation : 27 septembre 2018

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 9 juillet 2018.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPAV : 0

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de NERONDE du lundi 1^{er} octobre 2018.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPAV : 0

Convention pour l'utilisation du gymnase du Lycée Pierre Coton par l'école.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation des locaux (Gymnase), au cours de l'année scolaire 2018-2019 dans les créneaux horaires de l'école primaire (8h30-11h45 /13h45-16h30) en vue des activités sportives. Accueillir 2 rencontres sportives USEP interclasse (dates à convenir avec les professeurs d'EPS du Lycée Pierre Coton de Néronde) en fonction de la disponibilité du gymnase. L'occupation donnera lieu au paiement par la Mairie d'une redevance de 4,50 € de l'heure au profit du Lycée. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la présente convention.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPAV : 0

Aide au développement des petites entreprises du Commerce et de l'Artisanat.

Mise en place du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce dispositif a pour objectif d'aider, par une subvention d'investissement, les très petites entreprises du commerce de proximité avec vitrine, de l'artisanat et des services à s'installer durablement, à se développer dans un point de vente accessible au public.

Le secteur géographique privilégié est le centre bourg dans un objectif de revitalisation commerciale de la commune.

Elle concerne les petites entreprises de 0 à 15 salariés, en phase de création, de reprise ou de développement, indépendantes ou franchisées et artisanales, avec un point de vente d'une surface inférieure à 300 M2 et accessible au public, dont le CA annuel est inférieur à 1.000.000 € H.T

Le dispositif d'aides directes aux entreprises rappelle que l'aide de la commune est fixée à 10% des dépenses éligibles, celle de la Communauté de Communes de Forez-Est également à 10% et celle la Région à hauteur de 20%.

Pour une dépense minimum de 5 000€ H.T. par l'entreprise la subvention sera de 500 € par la commune + 500 € de la communauté de communes.

Pour une dépense minimum de 10 000 € H.T. par l'entreprise la subvention sera de 500 € par la commune + 500 € par la communauté de communes +1 000 € par la région

Le plafond des travaux subventionnables est de 20 000 €

Il est à noter qu'en dessous de 10 000 € H.T, il n'y aura pas de financement de la part de la Région.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPAV : 0

Fondation du patrimoine.

Afin de préserver des édifices ou des réalisations architecturales remarquables menacés par leur vétusté ou leur manque d'entretien, il est demandé au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

La finalité de l'adhésion est de renforcer les actions de la Fondation en direction des différents patrimoines de proximité de notre région.

Toutes les collectivités territoriales peuvent présenter un projet à la Fondation du patrimoine, solliciter une subvention sous réserve de leur validation.

L'adhésion pour les communes de moins de 1000 habitants s'élève à la somme de 75 € annuel.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPAV : 0

Projets équipements numériques ruraux.

La directrice de l'école primaire de Néronde informe le Conseil Municipal qu'elle annule la demande de subvention qui peut-être octroyée par l'Etat aux communes de moins de 2 000 habitants pour l'acquisition d'équipements numériques à destination des écoles rurales.

Le dossier devant être déposé avant le 10 novembre accompagné d'un projet pédagogique

Vote des subventions et participations 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une subvention OCCE (Coopérative scolaire) de l'école de Néronde pour un montant de 200 €.

- une de 60 € pour les 48 heures de la création
- une de 50 € pour le concours de fleurissement

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPAV : 0

Adressage des hameaux.

La poursuite de l'adressage des hameaux nécessite l'ouverture d'un compte sur le site de géolocalisation.

Cette application permet la création d'une banque de données, de vérifier parallèlement le métrage linéaire, d'assurer une numérotation plus précise, d'apporter un meilleur service à nos administrés.

Bilan SAGE. (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) 2017

Evolution des consommations et des dépenses : On note une réduction des consommations en 2017 (-12,5% par rapport à 2016), ce qui confirme la tendance générale observée sur les 5 dernières années.

La baisse sur les dépenses est plus légère (- 8,8% par rapport à 2016) en raison de l'augmentation du coût des énergies.

Répartitions des énergies :

En euros : 38% pour l'électricité, 62% pour le gaz

En KWh : 24 % pour l'électricité, 76% pour le gaz

Remarques sur les actions réalisées :

Ecole communale : Travaux d'isolation (Changement des portes, isolation des combles et changement régulation fin 2015) - 40% de consommation de gaz naturel soit environ une économie de 1 390 € par an depuis 2 ans.

Salle Henri IV : Ajustement tarifaire (passage de 36 KWh) et passage au groupement d'achat ont permis une économie de 2 600 € sur 2017.

Eclairage public :

En 2017 Consommation totale d'énergie en KWh : 67.943 KWh

Moyenne des trois dernières années : en KWh : 93.700 KWh.

Aménagement aire de loisirs des « Chassagnes ».

- Présentation du devis Rhône Insertion Environnement : Ponçage et peinture de 60 ml de la main courante, et des 2 cages
- Prévoir l'achat d'un jeu supplémentaire pour les enfants entre 8 et 10 ans.
- Présentation du devis de l'entreprise CHAMEON : nettoyage du mur en pierre attenant à la Tour Coton
- Terrassement avant réalisation d'un mur au stade des « Chassagnes », entreprise TISSOT

Programme ouvert : opération 140

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPAV : 0

Point financier.

-Les factures des entreprises n'étant pas toutes parvenues en Mairie et dans l'attente de la subvention de la MAGE, il est difficile d'établir un bilan financier précis sur le budget assainissement concernant les travaux de la rue des écoles.

-Baisse de la dotation de fonctionnement [DGF]

DGF 2017 140.677 €

DGF 2018 109.942 €

Soit une baisse de la DGF sur le budget de fonctionnement communal exercice 2018 de 30 735 €

Elle porte notamment sur la DSR (dotation de solidarité rurale) et la DNP (dotation nationale de péréquation).

Projet Aménagement du bourg.

-Présentation du projet de l'aménagement du bourg avec quelques modifications.

Passages piétons matérialisés avec de la résine afin d'assurer une meilleure visibilité aux automobilistes et d'apporter une meilleure sécurité pour les piétons.

Décalage du passage piéton entre le commerce « le Néronde » et l'épicerie.

Mise en place de panneaux « 30 km/h », « passages piétons », « céder le passage »...

Maintien de la circulation à deux voies.

Discussion portant sur les emplacements paysagers. A définir...

Dans l'attente du projet place du Plâtre, étude non parvenue à ce jour.

Avant tout commencement des travaux, une réunion d'information communale élargie aux habitants de la commune sera prévue entre la Mairie, le cabinet d'étude Oxyria et les entreprises qui seront retenues sur appel d'offres.

-Prévoir la sécurisation du parking de l'école par la mise en place de barrières, d'un panneau STOP et de passages piétonniers le long de la résidence « Le grand jardin ».

Un système d'écluses sur la voie départementale près du parking école, route de Rozier est prévu, afin de réduire sensiblement la vitesse.

INFORMATIONS DIVERSES

R. Tissot

Les toilettes publiques ont été réhabilitées et sont opérationnelles.

L'aire de camping-car est également terminée.

Tous ces travaux ont été réalisés en grande partie par les employés communaux avec l'aide d'élus, ce qui a permis des économies substantielles pour le budget communal.

Le parking « Papillon » et celui de l'école sont en cours d'achèvement.

M. Bussery

- communique les effectifs de l'école à la rentrée :

Classes maternelles et CP avec Mme Carole Mathé : 25 enfants

Classes du CE1 au CM2 avec Mme Aline Mollard : 17 enfants

- informe le CM que la commission environnement a fait établir un devis pour l'aménagement paysager du parking « Papillon ». Un autre devis sera demandé pour permettre le meilleur choix.

J. Padet :

Suite à l'évolution des technologies, le volume des données collectées, l'Europe a voté une loi sur la réglementation des données. Les collectivités locales sont concernées et devront élire un délégué à la protection pour renforcer les droits des personnes sous peine de sanction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la réunion du 17 septembre 2018, la Commission Permanente de l'Assemblée Départementale a accordé à notre commune, au titre de l'enveloppe solidarité, une subvention de 6 149 € pour la création d'un parking à proximité de l'école publique.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 26 novembre 2018

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures .

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD



Parking « PAPIILLON »

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 26 novembre 2018

Présents : G.Moncelon, J.Botheron, X.Reynard, P.Morel, G.Planche, M.Bussery, R.Tissot, G.Nicolas, J.P.Bernard, J.Padet

Absent : E.Zgainski

Secrétaire de séance : J.Botheron

Conseil Municipal du 01 octobre 2018

Le C.M. prend acte de la remarque rectificative formulée au paragraphe « Aide au développement des petites entreprises du Commerce et de l'Artisanat. », il faut lire :

« Pour une dépense minimum de 10 000 € H.T. par l'entreprise la subvention sera de 1 000 € par la commune + 1 000 € par la communauté de communes + 2 000 € par la région. »

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des présents : 10 voix Pour**

Conseil municipal du 26 novembre 2018

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des présents : 10 voix Pour**

Convention avec le Centre De Gestion 42 pour le service Retraite

Le Centre de gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents.

Cette convention est destinée à prendre en charge les actes ci-dessous :

- ✓ demande de régularisation de services, étude de départ en retraite, estimation, dossier de pension de vieillesse ou de réversion, etc.

Cette convention est conclue pour une durée de 48 mois avec effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

La commune de Néronde participera aux frais d'intervention du CDG 42 selon un tarif établi par type de dossier.

- ✓ Exemple : étude de départ en retraite et estimation de pension pour un montant de 65€.

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve le renouvellement de cette convention

Convention avec le CDG 42 pour délégation de gestion du personnel

Le contrat de M. Jean Pierre Stettler, employé communal, se terminant, le CDG 42 peut prendre le relais en proposant son service de remplacement au service des employeurs territoriaux.

Une convention peut être établie entre le CDG42 et la mairie de Néronde. M. Stettler sera rémunéré par le CDG42. La durée de son contrat sera de 6 mois, du 10/12/2018 au 10/06/2019.

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve cette convention

Création de la Commission de contrôle des listes électorales

La circulaire préfectorale du 31 juillet 2018 stipule le remplacement des commissions communales de révision des listes électorales par des commissions de contrôle des listes électorales.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les commissions de contrôle seront composées d'un **conseiller volontaire**, ainsi que d'un délégué désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance. **Mme Jocelyne Padet se porte volontaire pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales jusqu'à la fin de son mandat d'élue.**

Indemnité de conseil de Mme le Percepteur

Mme le Percepteur conseille la commune de Néronde pour la gestion de ses budgets

L'indemnité de conseil pour l'année 2018 se monte à 240,82€

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve cette indemnité

Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Forez-Est

M.le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés au secrétariat de mairie

Le CM par 9 voix POUR et 1 abstention adopte le rapport d'activité 2017

Attribution de subventions

Après étude et approbation en réunion d'adjoints, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

50€ au Restaurants du Cœur - 50€ à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

30€ au Comité d'Entraide du Roannais - 50€ à l'ADMR - 20€ à la MFR Montbrison

20€ à La Prévention Routière - 50€ à l'ADHAMA (Association Des Handicapés Adultes des montagnes du Matin) - 320€ pour le projet VAESA (Vélo d'Assistance Electrique Solaire et Autonome) du Lycée P. Coton

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve ces subventions

Programme voirie 2019

M. le 1^{er} Adjoint présente les différents projets d'entretien de la voirie communale pour 2019.

Deux opérations sont retenues :

- ✓ Chemin de Caron : reprofilage et renouvellement du revêtement en enrobé sur deux tronçons pour un montant de 25 733,80 €HT
- ✓ Chemin de la Voisinée : scarification et remise en état du revêtement terre et concassé pour un montant de 23 108,05 €HT

Ces travaux seront effectués par l'entreprise EIFFAGE attributaire du marché à bons de commande.

Le C.M. à l'unanimité des présents : 10 voix Pour approuve le programme voirie 2019

Aménagement « parking Papillon »

2 devis d'aménagement de l'espace paysager entourant les emplacements de stationnement sont présentés.

Après discussion **le C.M. par 10 voix POUR** choisit le devis d'Univers Paysage d'un montant de 2564 €HT

Conventions de déneigement- fauchage-taillage- travaux annexes

M. Robert Tissot quitte la séance et ne participe pas au vote. M. le 1^{er} adjoint

- donne lecture des tarifs de M. Emmanuel Tissot exploitant agricole à Néronde pour l'année 2019
- informe le CM qu'il y a lieu de renouveler les conventions de déneigement et fauchage/taillage qui arrivent à leurs termes le 31/12/2018
- propose au C.M, de créer une nouvelle convention complémentaire pour les travaux annexes

Délibération tarifs 2019

| | | |
|---------------------------------|-----------|-------------------|
| ✓ Taillage chemins | 50 €HT/h | 50€HT/h en 2018 |
| ✓ Broyage | 50 €HT/h | 50€HT/h en 2018 |
| ✓ Déneigement | 48,5€HT/h | 47,5€HT/h en2018 |
| ✓ Pelleteuse+ chauffeur | 45€HT/h | 44,5€HT/h en 2018 |
| ✓ Tracteur+ chauffeur | 41€HT/h | 40€HT/h en 2018 |
| ✓ Tracteur+chauffeur + chargeur | 44€HT/h | 44€HT/h en 2018 |
| ✓ Tracteur+chauffeur+benne | 48€HT/h | 47€HT/h en2018 |

Le C.M. adopte ces tarifs à l'unanimité des présents : 9 voix Pour

Délibération conventions de déneigement-taillage – travaux annexes

- ✓ Convention de déneigement : durée 3 ans - tarif horaire 2019 => 48,5€HT/h
- ✓ Convention de taillage : durée 3 ans – tarif horaire 2019 => 50€HT/h
- ✓ Convention de travaux annexes : durée 3 ans – tarifs horaires 2019 : 45€HT/h => (pelleteuse+chauffeur), 41€HT/h => (tracteur+chauffeur), 44€HT/h => (tracteur+chauffeur+chargeur), 48€HT/h => (tracteur+chauffeur+benne)

Le C.M. adopte ces 3 conventions à l'unanimité des présents : 9 voix Pour

Projet d'aménagement du parking HLM

L'accès au parking HLM sera aménagé de la façon suivante :

- ✓ création d'une « écluse » sur la RD83 pour limiter la circulation à 1 voie
L'écluse est un aménagement de voirie résultant d'un rétrécissement de chaussée bidirectionnelle, dont la largeur passe de 2 voies à une seule voie de circulation pour les véhicules.
- ✓ réduction de la vitesse à 30km/h sur la zone
- ✓ mise en place d'un « stop » à l'intersection de la RD83 avec la rue du Grand Jardin
- ✓ création d'un cheminement « piétons » entre l'accès parking et la rue des écoles par la mise en place de barrières

Coût de l'opération :

- ✓ marquage au sol : entreprise Dessertine : montant : 1 375,04€HT
- ✓ signalisation: société Kromm : montant : 679,50€HT
- ✓ barrières : société Comat et Valco : montant : 1 270,00€HT

Délibération pour décisions modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **10 voix POUR**, autorise M. le Maire à prendre toutes décisions modificatives concernant le budget communal (M14), ainsi que le budget assainissement (M49), tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement (dépenses/recettes) quels que soient les chapitres relatifs à l'exercice 2018.

Le C.M. donne son accord par 10 voix POUR

Projet de réfection salle Henri IV

La commission « bâtiments » suggère d'effectuer un rafraîchissement de l'état de la salle pour la rendre plus agréable, à savoir :

Salle : Peinture des murs, tuyaux de chauffage, portes intérieures. Refaire le plafond, remplacer luminaires

Scène : Refaire le plafond et l'isolation. Remplacer les luminaires

Bar : peinture des murs

Cuisine : remplacer les luminaires

WC : à remettre aux normes

Estimation des travaux : 25 000€HT pour demande de subvention

Subvention enveloppe cantonale de solidarité

M. le Maire va demander au conseil départemental une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité pour le financement des travaux de réfection de la salle Henri IV.

Le C.M. donne son accord par 10 voix POUR

Projet d'aménagement fontaine de la Doye

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Henning HOEL président de l'ADN qui souhaite avec les membres bénévoles de son association remettre en état l'espace de la source de la Doye sous la tutelle de la commune, comme cela a été réalisé à la butte du stade.

Pour démarrer ce projet il est nécessaire de connaître les limites des propriétés riveraines de ce site.

M.le Maire propose de faire appel à un géomètre pour réaliser le bornage de ces propriétés.

Le C.M. donne son accord par 10 voix POUR

Reprise du relais poste commerçant

Mme Pitrey va reprendre le commerce, ce qui entraîne l'établissement d'un nouveau bail. M. le Maire propose de reconduire le loyer d'un montant de 151€ qui sera recouvert à partir du 1^{er} juillet 2019. Cette gratuité de loyer de 6 mois accordée comme au propriétaire précédent permet une aide à l'installation.

Chèques cadeaux au personnel communal

M. le Maire propose au C.M. d'offrir, comme l'an dernier, un chèque cadeau de 150€ à chaque membre du personnel employé toute l'année. Les membres n'ayant pas été employés l'année complète recevront un chèque cadeau d'un montant calculé au prorata de leur présence.

Le C.M. donne son accord par 10 voix POUR

Hors ordre du jour

Délibération pour demande de subvention au conseil départemental pour supplément de travaux aménagement du bourg

Le C.M. donne son accord par 10 voix POUR

Dossiers en cours- questions diverses

Intervention de M. BUSSERY

- Afin d'ajuster les besoins du ménage à l'école et à la mairie, le contrat de Madame Coralie Bertin a été porté de 26 à 28 heures hebdomadaires à compter du 5 novembre.
- La convention avec la LPO (Ligue pour les oiseaux) veut que la pose des nichoirs pour les hirondelles et les martinets soit effectuée sur les bâtiments communaux, en principe avant la fin de l'année.
- Néronde a obtenu deux récompenses pour le concours de fleurissement. La première pour la commune (3^{ème} place des communes de moins de 500 habitants) ; la deuxième pour Gilbert Dauphin (1^{ère} place dans la catégorie Jardin fleuri, potager). M. le Maire tient à féliciter tous les Nérondois qui participent à l'embellissement de la commune.
- Autre récompense : Pour les 48 heures de la Création, l'arbre décoré par l'association « De fil en cannette » a obtenu le second prix. Bravo à nos couturières.
- Une initiation à l'informatique, venant de l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion santé) est proposée aux personnes de plus de 60 ans. Cette proposition se fait en collaboration avec le lycée Pierre Coton. Les cours seront assurés par les élèves. Une quinzaine de personnes se sont inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochain C.M. lundi 11 février 2019 à 20h

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Jean BOTHERON,

INFORMATIONS MAIRIE



Depuis quelques semaines, Stéphanie GUILLOT propose ses produits fromagers tous les vendredis matin. Elle succède à Joël VIGNON. Nous lui souhaitons pleine réussite.

Ordures ménagères

Vous en avez été informés, la collecte des ordures ménagères se fera désormais tous les quinze jours, chaque jeudi des semaines impaires, à savoir les 3, 17, 31 janvier – 14, 28 février – 14, 28 mars...

INFORMATION COMMISSION PATRIMOINE

Au fil des siècles, bien des maisons et bâtiments du village ont disparu, par vétusté ou faute d'entretien, et encore aujourd'hui, il n'est pas toujours possible de sauver ceux qui sont abandonnés.

La commune a bien conscience de l'importance de la sauvegarde de la richesse que représente son patrimoine bâti et souhaite restaurer, dans le respect de la tradition, les bâtiments dont elle a la responsabilité. En effet, s'engager dans cette démarche, c'est aussi donner plus de valeur à son bien et à celui de chacun : un village qui respecte l'histoire et l'expression architecturale de ses bâtiments, et cherche à en développer l'harmonie et l'esthétique devient par là-même plus attractif.

Matière et couleur des huisseries, enduits à la chaux ou pierres apparentes, particulièrement dans les quartiers les plus anciens, donnent ainsi un caractère plein de charme et de cachet, sans représenter pour autant une dépense beaucoup plus importante.

Chacun, dans cet esprit d'amélioration du cadre de vie, peut participer à cet effort en respectant, dans la mesure du possible, quelques règles lors de la restauration ou de l'entretien de son bien.

Le savez-vous ?

Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, à l'exception des travaux de ravalement, doivent faire l'objet, dans tous les cas, d'une déclaration préalable de travaux (DP) auprès de la mairie.(art. 421-17 du code de l'urbanisme)

Par modification de l'aspect, on entend entre autre :

Portes ou fenêtres

- ✓ Remplacement, suppression ou modification d'une porte ou d'une fenêtre
- ✓ Modification de l'aspect des matériaux utilisés (par exemple : passer du bois au PVC ou inversement), ou modification de la teinte
- ✓ Modification des éléments vitrés, pose ou suppression de petits bois,
- ✓ Modification ou suppression des battants (par exemple : pose de volets roulants) Couverture
- ✓ Pose, suppression ou modification d'une fenêtre de toit

De plus, si vous êtes déjà passé chez le notaire pour un achat immobilier, vous avez peut-être pu constater que votre bien est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique. A Néronde la chapelle est un monument classé, de ce fait les bâtiments situés dans un périmètre de 500m de cet édifice doivent impérativement faire l'objet d'un dossier auprès de l'architecte des bâtiments de France (ABF) avant toute intervention sur les parties extérieures.

Le ravalement d'une façade, la restauration ou le remplacement des menuiseries, la préservation d'une cheminée, n'ont pas qu'une fonction d'entretien ou de confort, mais ils participent aussi à l'amélioration du cadre de vie de chacun et méritent, à ce titre, une attention particulière et une réflexion importante.

Si chacun, à son niveau, s'associe à cette volonté communale, notre village conservera le charme et le pittoresque que beaucoup de visiteurs lui reconnaissent.

MANIFESTATIONS 4^{ème} TRIMESTRE 2018



L'après-midi Loto organisée par l'association des Caisses à Coton a connu une belle réussite. Les bénéfices serviront pour l'organisation d'une course de caisses à savons prévue le 12 mai prochain.



Super journée et
belle réussite
BRAVO
pour les classes en 8

BANQUET DU CCAS

Beaucoup d'ambiance lors du repas offert par le CCAS. Animée par la chorale « La Chansonnette des Baladins » de Bussières, l'après-midi a vu les anciens chanter et danser sur des airs qui leur rappelaient leur jeunesse.



SAMEDI 8 DECEMBRE - FÊTE DES LUMIERES



Comme chaque année, une vente a eu lieu à la cure, bijoux, bougies, décorations de Noël et bien sûr l'association « De Fil en Canette » a vendu les belles réalisations des couturières.

Cette journée a été aussi l'occasion de goûter le boudin proposé par le Société de Pêche.. .



Et d'acheter de petits accessoires de fête fabriqués par le Sou des Écoles



Conduits, comme les années précédentes, par le Père Noël et son traîneau mené par les chiens de l'association canine du Val de Loire, les enfants ont célébré la fête des Lumières en parcourant les rues du village. Puis la soirée s'est prolongée salle de l'ancienne cure autour des tartes salées/sucrées et boissons proposées par les membres du Sou des Écoles.



Nouvelles illuminations de la porte du Gort

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DU 1er TRIMESTRE 2019

| | | | |
|----------------------------|----------------|--|-------------------------|
| Dimanche 13 Janvier | 11 H | Vœux du Maire | |
| Dimanche 13 Janvier | 16 H | Galette des Rois | Amis de Néronde |
| Dimanche 20 janvier | 10 H | Assemblée Générale | Joyeuse Boule |
| Vendredi 25 Janvier | 18 H | Assemblée Générale | Amicale Laïque |
| Samedi 2 Février | 17 H | Assemblée Générale | Les Pas Coton |
| Vendredi 15 Février | 18 H | Carnaval | Amicale Laïque |
| Samedi 16 Février | 14 H | Concours de Belote (sur invitation) | Joyeuse Boule |
| Dimanche 17 Février | 10 H | Assemblée Générale | Société de Pêche |
| Samedi 2 Mars | 8 H30 | « J'aime la Loire propre » | Les Pas Coton |
| Samedi 9 Mars | 20 H 30 | Concert Salsa | Amis de Néronde |
| Samedi 23 Mars | 8 H | Nettoyage abords de l'étang | Société de Pêche |
| Samedi 23 Mars | 20 H 30 | Soirée Théâtre | Amis de Néronde |
| Samedi 30 Mars | 7 H | Ouverture de la Pêche | Société de Pêche |
| Samedi 30 Mars | | Voyage à Lyon | Amicale Laïque |

L'équipe municipale vous souhaite une heureuse année 2019 et vous donne rendez-vous à la cérémonie des voeux du maire

Dimanche 13 Janvier à 11 Heure
Salle de l'ancienne cure



Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur
NERONDE.COM

la commission culture en serait ravie
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication :

Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique